

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit et le quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CORMIER, le Maire.

Présents : MM. Francis CORMIER, Claude MOREL, Jérôme GOSSET, Mathieu HUILLE, Jean-Marie MACLET, Christophe MAFILLE, Patrick ONIMUS
Mme. Francine WELLHOFER, Julie LOFFROY, Catherine BASTIEN, Karine BERAUX

Absents : 0

Absent excusé ayant donné pouvoir : 0

Mme BASTIEN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du 6 Février 2018 à l'unanimité.

Vote du compte de gestion 2017 (Commune, CCAS et SDEP)

Après avoir présenté les comptes de gestion 2017 de la commune, du SDEP, du CCAS et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, le détail des dépenses, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations sont régulières.

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2017 de la commune, du SDEP et du CCAS

Vote du compte administratif 2017 (Commune, CCAS et SDEP)

COMMUNE :

Après avoir présenté le compte administratif, le Maire laisse la présidence à Claude MOREL, doyen d'âge, afin de voter.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de la commune qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	244 852,57 €
Recettes de fonctionnement	357 284,03 €

Dépenses d'investissement	290 631,43 €
Recettes d'investissement	537 210,01 €
Excédent de fonctionnement cumulé	112 431,46 €
Excédent d'investissement cumulé	246 578,58 €
Excédent global de clôture	359 010,04 €

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

SDEP :

Après avoir présenté le compte administratif, le Maire laisse la présidence à Claude MOREL, doyen d'âge, afin de voter.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du SDEP qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	26 380,95 €
Recettes de fonctionnement	74 804,88 €
Dépenses d'investissement	21 308,49 €
Recettes d'investissement	20 213,74 €
Excédent de fonctionnement cumulé	48 423,93 €
Déficit d'investissement cumulé	- 1 094,75 €
Excédent global de clôture	47 329,18 €

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

CCAS :

Après avoir présenté le compte administratif, le Maire laisse la présidence à Claude MOREL, doyen d'âge, afin de voter.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du CCAS qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	2 687,72 €
Recettes de fonctionnement	5 117,97 €
Excédent global de clôture	2 430,25 €

Suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2017, l'excédent global de clôture est transféré sur le budget communal 2018.

Vote des quatre taxes

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier la fiscalité pour l'année 2018 et vote à l'unanimité les quatre taxes comme suit :

Taxe d'habitation : 12.37 %	Taxe sur le foncier non bâti : 31.72 %
Taxe sur le foncier bâti : 14.72 %	CFE : 13.78 %

Affectation du résultat (Commune, SDEP)

COMMUNE :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	<u>112 431,46 €</u>
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	112 431,46 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0 €

SDEP :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	<u>48 423,93 €</u>
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	40 000 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	8 423,93 €

Vote du Budget Primitif 2018 (Commune et SDEP)

COMMUNE :

Monsieur le Maire présente le budget 2018 notamment les investissements.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la commune qui s'établi comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 335 410,25 €

Dépenses et recettes d'investissement : 525 999,17 €

SDEP :

Monsieur le Maire présente le budget 2018 notamment les investissements.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 SDEP qui s'établi comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 63 132,96 €

Dépenses et recettes d'investissement : 64 017,91 €

Délibération subventions aux associations – année 2018

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Sports et Loisirs :	600,00 €
Amicale des Pompiers :	315,00 €
Club des Jonquilles :	250,00 €
Harmonie :	1 100,00 €
Véti-Troc :	50,00 €
MOAT :	372,96 €
UMRAC :	300,00 €
(sous condition d'une composition d'un nouveau bureau)	

Délibération subvention à l'Association Sports et Loisirs – Marché aux produits du terroir 2018

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 713,50 € à l'Association Sports et Loisirs d'Orvillers Sorel, dans le cadre de l'organisation du Marché aux produits du terroir et régionaux du 7 juillet 2018.

Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes

Le Comité technique spécial départemental de l'Éducation nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes. L'Oise subirait ainsi une perte nette de 23 classes. A ces fermetures sérieusement envisagées s'ajouteraient celles moins certaines, soumises à comptage. Elles sont au nombre de 28 ; comme dans le cas précédent, les 16 ouvertures soumises à comptage ne compenseraient pas ces fermetures. Si le sujet des fermetures de classes concerne majoritairement les communes rurales, les villes de l'Oise sont loin d'être épargnées.

Ce projet va à l'encontre des déclarations du Président de la République qui, en juillet 2017, annonçait à la conférence des territoires un moratoire sur les fermetures de classes.

Les inégalités en matière d'éducation sont manifestes : l'Oise fait malheureusement partie des dix départements qui concentrent le plus de difficultés pour l'apprentissage de la lecture. Selon l'INSEE, plus de 13 % des jeunes Oisiens rencontrent des difficultés. C'est pourquoi ces mesures, si elles étaient confirmées, porteraient un coup dur à notre département.

Je vous propose donc de demander au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes. Il s'agirait d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays.

Projet de délibération pour la fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade – Saisine du Comité Technique

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le Maire

PROPOSE

- au Conseil Municipal de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique	100 %

Transfert de la compétence éclairage public au SEZEO

Monsieur le Maire et Monsieur ONIMUS Patrick, Directeur du SEZEO ont présenté aux membres du Conseil la possibilité éventuelle d'adhérer à la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO, malgré les avantages que cela procure il en reste n'est en moins que cela génère un coût estimé à 3 800 € annuel.

Aujourd'hui les travaux d'entretien de notre réseau d'éclairage public nous coûtent annuellement environ 1 000 €, le Conseil Municipal décide donc de reporter cette décision à une prochaine réunion.

Questions diverses / Information du Maire

Point sur les travaux (Mairie – Rampe – Toiture)

Mairie : Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de l'extension de la Mairie :

- le carrelage est en phase finale
- les peintures des plafonds sont en cours (entreprise MOREL)
- les peintures murales sont en cours (employés communaux et membres du Conseil)
- les travaux extérieurs prévus pour mai
- inauguration prévue le 27 juin à 18h30

Rampe d'accès école : Monsieur le Maire a rendez-vous le mercredi 18 avril avec l'entreprise et les travaux débuteront le samedi 21 avril 2018 pendant les vacances scolaires.

Toiture : Monsieur le Maire précise que nous avons obtenu une dérogation du Conseil Départemental afin de planifier les travaux sur juillet/août 2018 qui seront effectués par l'entreprise LOFFROY.

Aire de jeux rue des Corneilles :

Monsieur le Maire explique que ces jeux sont en mauvais état et que deux solutions s'offrent à nous, soit le remplacement qui nécessite un contrôle régulier par un organisme agréé, soit nous laissons l'espace libre pour un parking.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de consacrer cet espace à un terrain de pétanque.

Stationnement car scolaire :

Monsieur le Maire explique les difficultés que nous avons à trouver un espace de stationnement pour le car scolaire, le Conseil Municipal souhaite qu'une étude de coût soit faite rue des Corneilles face aux Monuments aux Morts

Eclairage salle de sport :

Prévoir pour la prochaine réunion de conseil de mettre à l'ordre du jour la revalorisation du coût des heures d'éclairage.

Appartement locatif ancienne poste :

Ce logement vient de se libérer et sera remis en état avant une nouvelle location.

Bras d'élague :

La municipalité de Ricquebourg propose à la vente un bras d'élague, pour un montant de 3 500 €, le Conseil Municipal propose de faire un essai avec notre tracteur et s'il s'avère concluant, accepte l'achat de ce matériel.

Sécurité village :

Monsieur le Maire explique que suite à de nombreuses remarques, la vitesse à l'intérieure du village n'est pas respectée, malgré la présence des chicanes, après étude Monsieur le Maire propose la mise en place de coussins berlinois pour un prix unitaire de 1 200 € HT et qu'il serait nécessaire d'en disposer dans chaque rue (Saint-Claude – Vallée – Montagne). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire un essai rue de la Montagne. L'endroit exact reste encore à déterminer.

Stationnement à l'intérieur du village :

De nombreux véhicules en stationnement gênent la visibilité notamment aux carrefours et qu'il serait nécessaire de faire un rappel des règles afin de ne pas nuire à la sécurité. Une note d'information sera prochainement distribuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h16